
Construction d'un groupe scolaire sur la commune de LORIENT (56)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Concours restreint d'Architecture et d'Ingénierie sur esquisse

Affaire 24S0163

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Morbihan habitat agissant au nom et pour le compte de la Commune de LORIENT – 6 avenue Edgar Degas - CS 62291 - 56008 Vannes Cedex, Tel : 02 97 01 59 91.

Pouvoir adjudicateur : COMMUNE DE LORIENT

Objet du marché :

Concours de Maîtrise d'œuvre pour les études et travaux de construction d'un groupe scolaire d'une surface de plancher d'environ 2770 m², sur la commune de Lorient (56) en application des articles R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la Commande Publique.

Marché de maîtrise d'œuvre constitué d'une mission de base, complétée des études d'exécutions limitées aux lots fluides, du quantitatif pour l'ensemble des lots, de la réalisation d'une simulation thermique dynamique, de la réalisation d'une mission acoustique et de présentations publiques telle que définie dans les articles L2431-1 à L2431-3 et R.2431-1 à R.2431-18 du Code de la Commande Publique.

Classification CPV:

Objet Principal: 71200000-0; 71221000-3

Lieu d'exécution :

Secteur Bois du Chateau, rue Jules Massenet - 56100 Lorient

Caractéristiques principales de l'ouvrage :

Construction d'un groupe scolaire d'une surface de plancher d'environ 2770 m².

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle totale affecté aux travaux (Démolition, Bâtiment + VRD + paysage) est fixé par le maître d'ouvrage à 6 694 500 €HT valeur décembre 2023, réparti ainsi :

Bâtiment : 6 094 500 €HT

VRD et aménagements paysagers : 600 000 €HT

Délai d'exécution :

Date prévisionnelle de début des études : Avril 2025

Date prévisionnelle de début des travaux : Juin 2026 (démarrage période de préparation) pour une durée globale prévisionnelle (préparation, démolition, congés et intempéries) de 22 mois

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigées :

Pas de cautionnement, ni de retenue de garantie exigée.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement : fonds propres + emprunts + ANRU. Délai de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la demande d'acompte via la plateforme Chorus Pro.

Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires de services :

Dans le cas où il ne revêtirait pas cette forme, lors du dépôt de sa candidature, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire et si le groupement comprend plusieurs architectes, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de les contraindre à la solidarité, et ce pour s'assurer de la bonne exécution du marché.

Composition du dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures seront obligatoirement rédigés en français.

Conditions de participation

Compétences requises :

Les groupements admis à présenter une candidature devront comprendre :

- Un architecte inscrit à l'Ordre (mandataire du groupement obligatoirement),
- Un ou plusieurs bureaux d'études techniques, intégré(s) ou non, compétents dans les domaines suivants : structure, fluides (Plomberie/thermique/électricité/courants faibles), VRD, paysage, acoustique, économie de la construction, développement durable, concertation.

L'équipe devra intégrer l'ensemble des compétences et qualifications nécessaires à la réussite du projet.

Rappel : conformément aux dispositions de l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique, un même candidat ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

Le maître d'ouvrage accepte qu'un même candidat soit présent dans plusieurs groupements.

Documents à remettre à l'appui de la candidature :

Se référer au règlement de concours

Nombre limite de candidats pouvant être admis à concourir :

3 équipes maximum seront retenues à l'issue de l'appel à candidatures pour participer au concours et réaliser une esquisse.

Critères:

<u>Critères pour la sélection des candidats admis à concourir (dans l'ordre d'importance relative décroissante) :</u>

- Qualité des références présentées pour des opérations de complexité et d'envergure équivalente
- Qualification de l'équipe constituée : structure professionnelle de l'équipe et complémentarité des compétences présentées,

Critères prévisionnels de jugement des prestations du concours (par ordre de priorité décroissante) :

- Respect du programme (nombre, surface et organisation des locaux),
- L'estimation prévisionnelle et sa compatibilité avec le budget annoncé par le maître d'ouvrage.
- Qualité de l'approche technique et environnementale (performance énergétique, empreinte carbone, confort d'été, ...)
- Qualité du parti architectural et de son insertion dans le site,

Procédure de passation du marché :

Concours restreint, anonyme, de maîtrise d'œuvre sur esquisse, organisé après une sélection de candidats dans les conditions définies aux articles R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique. Le marché sera attribué au lauréat du concours en application de l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique.

Date limite de réception des candidatures :

Le vendredi 30 août 2024 à 12h00.

Autres renseignements

Dématérialisation :

Le Dossier de Consultation des Concepteurs est téléchargeable via le site : https://www.marches-securises.fr/entreprise assistance technique de la plateforme : 04 92 90 93 27

Information sur les recours :

Greffe du Tribunal administratif de RENNES

3 contours de la Motte

CS 44416 - 35044 RENNES Cedex Tél. 02 23 21 28 28 Fax : 02 99 63 56 84

E-mail: greffe.ta-rennes@juradm.fr / Site internet: http://www.justice.gouv.fr/

Calendrier prévisionnel :

Transmission des Dossiers de Consultation des Concepteurs : Octobre 2024 Les candidats admis à concourir devront remettre leurs prestations : Janvier 2025

Modalités d'indemnisations des candidats retenus :

Chaque candidat ayant remis des prestations satisfaisantes sera indemnisé sur la base d'un montant forfaitaire maximal de 27 800 € HT après avis favorable du jury composé des membres prévus par l'article R2162-22 et R 2162-24 du Code de la Commande Publique.

Le jury se réserve le droit, dans le cas de projet qu'il jugerait incomplet ou ne répondant pas exactement au programme, de supprimer partiellement ou totalement l'indemnité.

La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité reçue par le lauréat.

Publications relatives à la même consultation :

Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) : Date d'envoi de l'avis le 9 juillet 2024 Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics : Date prévisionnelle d'envoi de l'avis le 9 juillet 2024

Quotidien Ouest France, éditions 56 : Date prévisionnelle d'envoi de l'avis le 11 juillet 2024

Profil acheteur : https://www.marches-securises.fr/entreprise : Date prévisionnelle d'envoi de l'avis le 11 juillet 2024